

Retraite : le montant de votre pension est-il sous-évalué ?

Que vous soyez pensionné ou futur pensionné, mieux vaut vérifier le montant de votre retraite puisque selon un rapport de la Cour des comptes de 2013, le taux d'erreur atteignait 9,1 % en 2012. C'est en Nord-Picardie qu'il est le plus élevé (20%), contre environ 10% en Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et dans le Sud-Est (PACA et Corse).

Pour vérifier si votre pension est bien calculée, la meilleure solution consiste d'abord à réaliser une estimation en ligne. Selon diverses sources, c'est le simulateur M@rel (gratuit) qui fournit les informations les plus fiables. Si vous constatez une distorsion significative, cherchez l'erreur.

Régime général : les points à vérifier

Votre pension est la somme de deux composantes : la retraite fournie par le régime de base (Caisse nationale d'assurance vieillesse) + celle des régimes complémentaires (ARRCO + AGIRC).

En ce qui concerne le régime général, si vous n'alignez pas le nombre de trimestres (par exemple 166 pour les assurés nés entre 1955 et 1957) vous subirez une décote proportionnelle au nombre de trimestres manquants. Outre les relevés incomplets, les bugs peuvent résulter des trimestres non travaillés, mais réputés "cotisés".

Parmi eux, on trouve l'ensemble des trimestres liés à la maternité, 4 trimestres de service national, 4 trimestres de chômage indemnisés, etc. Refaites les comptes. Certaines majorations (+ 10% si éducation de 3 enfants et plus, etc.) peuvent aussi manquer à l'appel. En cas de doute, contactez la CNAV dont vous dépendez.

Complémentaires : jusqu'à 24% de majoration

En ce qui concerne les retraites complémentaires, le mode de calcul est différent. Le montant de la pension est égal au nombre de points accumulés, puis multiplié par leur "valeur de service". Si le nombre de points a été mal calculé, vous risquez une minoration de revenus, chaque point valant 1,251 euro à l'ARRCO contre 0,4352 euro à l'AGIRC.

Pour vérifier si le compte est bon, il suffit de se connecter sur le site du groupe de protection sociale auquel vous êtes affilié. Théoriquement, vos points de retraite y sont conservés depuis votre première inscription à une caisse de retraite. Vérifiez le total. A titre d'exemple, le nombre de points ARRCO et AGIRC d'un salarié ayant cotisé durant 26 ans sera d'environ 3400 points pour l'ARRCO et 3086 pour l'Agirc.

Assurez-vous également que les majorations familiales auxquelles vous pouvez prétendre sont prises en compte. Les 2 régimes complémentaires accordent, par exemple, un bonus lorsque le futur retraité a encore charge d'âme en quittant la vie active. Ces majorations atteignent 5% à l'ARRCO mais elles peuvent culminer à + 24% pour ceux qui ont éduqué 7 enfants (12% pour 4 enfants) à l'AGIRC.

Publicité

Si votre pension conclut un itinéraire professionnel très entrecoupé, un conseil : adressez-vous à un cabinet spécialisé dans les reconstitutions de carrière. Sa prestation est payante, elle sera vite amortie puisqu'elle vous garantit d'être pensionné à votre juste valeur durant de longues années de retraite.

En vidéo sur le même thème : Le coup de pouce aux retraités qui attendent leur pension